## ASSEMBLEE GENERALE

**L’Assemblée Générale de la PRO PATRIA aura lieu au stand de tir le  Dimanche 26 novembre 2017 à 8H45**

**Seuls les membres du club pour la saison 2016-2017 âgés de plus de 16 ans au jour de l’assemblée générale, donc nés avant le 26/11/2001 et à jour de leur cotisation pour 2017-2018 sont électeurs et peuvent voter.**

**Deux possibilités :**

* ***Vous avez renouvelé votre adhésion pour 2017/2018 : vous recevrez votre convocation et pas de problème !***
* ***Vous n’avez pas renouvelé votre adhésion pour 2017/2018 : faites le ! Vous serez convoqués et pourrez voter.***

#### RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS POUR 2017-2018

#### Nous rappelons à tous ceux qui n’ont pas encore renouvelé leur adhésion, que leur licence est à leur disposition depuis le début du mois de septembre 2017, et que l’assurance ne les couvre plus depuis le 30 septembre.

**Les tireurs licenciés détenant des autorisations de détention d’armes de catégorie B devraient avoir renouvelé leur licence de la Fédération Française de Tir depuis le 30 septembre 2017 faute de quoi ils sont en infraction et risquent de devoir se séparer de leur matériel.**

**De plus, LA LICENCE VALIDEE PAR LE MEDECIN EST OBLIGATOIRE POUR LE TRANSPORT DES ARMES.**

**Aussi, nous vous demandons de bien vouloir vous mettre rapidement en règle pour la saison déjà commencée.**

**Les nouveaux membres arrivés automne 2017 sont bien sûr invités à assister à l’assemblée générale mais ils ne pourront pas participer aux votes.**

**Un pot de l’amitié nous réunira à l’issue de l’assemblée générale.**